

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 14 décembre 2006 - COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, Vice-Président,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA 52,
- M. Jean COUDRY, CGC Haute-Marne,
- M. Francis VANSOEN, CGC Meuse,
- M. Pierre FORBES, ANDRA,
- M. Michel BABEL, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN-DIT-PANNEL, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Michel LAFON, Préfet de la Meuse, Président,
- M. Claude VALLEIX, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Louis FERNANDEZ, CCI de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, Coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation des comptes-rendus de bureau des 11/09 et 20/11/2006.

M. THIEBLEMONT signale qu'il n'a pas reçu le courrier l'informant de la réunion du 20 novembre, ce qui explique son absence.

Le bureau adopte, à l'unanimité moins une abstention, les deux comptes-rendus.

2) Point sur l'avancement des travaux du laboratoire et des recherches.

M. FORBES indique que l'armement du puits principal est terminé, la recette étant en cours d'équipement. La charpente métallique du bâtiment de surface (abritant la machinerie) est en cours de montage. L'équipement du puits devrait être achevé fin février 2007, pour une fin de chantier actuellement prévue pour avril 2007. Les travaux sur le puits auxiliaire sont pratiquement terminés. Il reste principalement des finitions et des reprises pour lever des réserves sur des réalisations.

Il précise que l'ANDRA, dans l'attente du décret prolongeant l'autorisation d'exploitation du laboratoire, prépare les campagnes de forages et sismique à venir : la première pour l'été 2007, avec 5 à 6 plates-formes de forages réparties sur et hors de la zone de transposition (dont un forage, approximativement au centre de la zone, notamment à vocation géothermique), la seconde pour l'automne 2007 (sismique 2D répartie sur toute la zone). La préparation des travaux de creusement futurs dans l'actuel laboratoire et des expérimentations au fond est également en cours avec quelques semaines de décalage par rapport à celle des activités de surface. Les premiers creusements effectifs sont planifiés, à ce stade, pour début 2008.

M. FLEURY demande à ce que le programme de recherche de l'ANDRA 2006-2010 soit présenté au bureau du CLIS, ainsi que la comparaison du prévisionnel et du réalisé sur la période 1999-2006. M. FORBES indique que le futur programme sera bien présenté au nouveau CLIS, en 2007, dès que la prolongation de l'autorisation d'exploitation du laboratoire sera effective. Il rappelle que le bilan prévisionnel/réalisé a déjà été présenté au groupe de travail chargé de préparer l'avis du CLIS sur la prolongation de l'autorisation.

Suite à la demande de M. FLEURY, ce document ANDRA sur le bilan sera diffusé à l'ensemble des membres du bureau. Le travail élaboré par Mlle COLON (comparaison entre les objectifs fixés par le cahier des charges du laboratoire, le programme de recherche initial de l'ANDRA et le programme révisé, les recommandations de l'IEER, et l'avis de l'IRSN sur le dossier Argile 2005) sera finalisé dès que le programme de l'ANDRA 2006-2010 sera connu. Il sera alors à la disposition des membres du CLIS.

M. THIEBLEMONT souhaite obtenir des informations complémentaires de l'ANDRA sur la présence de failles dans le secteur de Poissons, évoquées dans un document de l'IRSN. Il demande également à disposer des relevés des accéléromètres mis en place à Bure (en surface et au fonds). M. FORBES pourra présenter ces éléments lors d'un prochain bureau.

3) Projet de décret sur la composition du CLIS.

Les membres du bureau prennent connaissance des courriers des Présidents des Conseils Généraux de Meuse et de Haute-Marne, qui souhaitent être

consultés lors de la désignation des membres, et de M. COUDRY, qui conteste la diminution du nombre de représentants de certains collèges, notamment celui des syndicats de salariés. Pour M. FLEURY, la prise en compte des observations relatives à la diminution de la représentation de certains collèges est indispensable.

M. JAQUET précise que toutes ces observations ont été transmises au ministère de l'industrie. Le projet de décret n'a pas encore été soumis au Conseil d'Etat, et le décret ne sera pas signé avant la fin de l'année. D'ici là, le CLIS continue de fonctionner selon les modalités antérieures.

4) Rapport du Comité scientifique de l'ANCLI.

M. FERNBACH rappelle la mission confiée au Comité par le CLIS (relecture des diagraphies de l'ANDRA) et les premières étapes de la démarche (échanges avec l'ANDRA). Le Comité scientifique propose qu'une convention soit passée entre le CLIS et l'ANCLI afin d'assurer effectivement la mission dans un cadre défini prévoyant les éventuelles implications financières.

Le bureau prend acte de cette proposition qui ne pourra être mise en œuvre, si elle est approuvée, que par le nouveau CLIS.

5) Questions diverses.

- M. FERNBACH propose de prolonger le contrat de travail de Mlle COLON pour une période d'au moins quatre mois, en attendant la mise en place du nouveau CLIS.

Le bureau, constatant la nécessité de conserver dans l'immédiat un secrétaire scientifique, décide à l'unanimité de prolonger le contrat de Mlle COLON pour une période de 7 mois.

- M. LHERITIER s'inquiète de la campagne de communication d'EDF dans les départements de la Meuse et de la Haute-Marne sur les aides apportées aux particuliers pour la maîtrise d'énergie, estimant qu'EDF joue sur deux tableaux, la récupération de certificats d'économie d'énergie lui permettant d'obtenir des avantages fiscaux. Il constate par ailleurs que le cas précis des chaudières à bois n'est pas pris en compte. MM. LAVOCAT et FERNBACH indiquent que la démarche d'EDF s'inscrit dans le cadre de la loi du 28/06/06 et qu'elle est progressive et doit monter en puissance, avec une évaluation tous les 3 mois.

M. FLEURY estime que ce type d'initiatives, et plus généralement les fonds d'accompagnement, sont les moyens sans lesquels le laboratoire n'aurait pas pu s'implanter, qu'il s'agit d'achat de conscience des élus et qu'il est honteux d'obtenir leur acceptation par ce biais. M. FERNBACH fait remarquer à M. FLEURY que ces propos n'engagent que lui.

- M. THIEBLEMONT revient sur la visite du laboratoire ouverte aux membres du bureau les 5 et 7 décembre. Il a constaté, à cette occasion, la mise en insécurité des travailleurs sous différentes formes (écoulement d'eau en recette du puits à proximité d'un câble électrique, risque de détachement de l'enduit en béton projeté sur les parois, retenu par un simple grillage de protection à certains endroits, méconnaissance des règles de protection lors des manipulations de sources radioactives), et plus généralement le désordre qui règne dans les galeries. Il demande qu'une nouvelle visite soit programmée et que l'ANDRA, d'ici là, remédie aux problèmes qu'il a notés.

M. FORBES souligne qu'il s'agit pour le moment d'un chantier qui est sous le contrôle de l'inspection du travail, que toutes les règles de sécurité sont suivies, que tout est fait dans le respect des normes existantes, notamment l'utilisation des mélanges de radionucléides dans les expérimentations de diffusion. Il confirme que les membres du CLIS sont invités à venir ou revenir visiter les galeries à leur demande, et qu'en aucun cas l'ANDRA n'envisage de masquer la réalité des activités dans les galeries.

Les membres du bureau qui sont descendus dans les galeries les 5 et 7 décembre ne rejoignent pas M. THIEBLEMONT dans ses constatations, certains estimant que la situation dans les galeries à Bure est comparable à celle observée à Mol ou au Mont Terri.

- Mme MALFAIT-BENNI revient sur une question posée par M. THIEBLEMONT lors du bureau du 11/09 concernant des traces de plutonium relevées à Soulaines. M. BABEL indique que rien de tel n'a été constaté, que ce soit dans les analyses de surveillance faites par l'ANDRA ou lors des prélèvements inopinés effectués par des organismes tiers agréés à la demande de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Il confirme qu'aucun déchet contenant du plutonium n'est admis sur le centre. Il signale enfin que l'ASN prévue par la loi du 13/06/06 sur la sécurité et la transparence en matière nucléaire est mise en place depuis novembre, qu'il s'agit d'une autorité administrative indépendante, et qu'il intervient dorénavant à ce titre.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion de bureau aura lieu le lundi 29 janvier 2007 à 18h00, à la mairie de Bure.